

13 nouveaux véhicules pour les sapeurspompiers du Vaucluse



Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicule, le <u>Service départemental d'incendie</u> <u>et de secours de Vaucluse</u> (Sdis 84) vient d'acquérir 13 nouveaux véhicules. Ces derniers seront répartis dans les casernes de 10 communes du département.

En ce début du mois d'août, 13 nouveaux véhicules s'apprêtent à rejoindre les casernes des Sdis du département de Vaucluse. Ce sont tout d'abord sept véhicules de secours qui vont être affectés à six communes : Carpentras, Cavaillon, Sorgues, Avignon (deux véhicules), Orange et la commune de Bollène qui va également bénéficier d'un camion-citerne de grande capacité. Les communes de Cucuron et Gordes vont avoir à leur disposition deux camions citerne légers afin de faciliter leurs interventions en milieu rural.



La commune de Carpentras se dote d'une moto tout terrain afin de faciliter le travail des pompiers notamment dans la recherche de personnes égarées dans la nature ou dans la surveillance des feux de forêts. Quant aux communes de l'Isle-sur-la-Sorgue et de Vaison-la-Romaine, elles disposent désormais chacune d'une voiture 'Chef de groupe'.

En 2020, le Sdis 84 a investi 4,2 millions d'euros dans le renouvellement de sa flotte de véhicules qui compte 670 engins dont 210 poids lourds. Au total, ce sont près de 11 M€ qui ont été consacrés depuis le début de l'année à l'amélioration des infrastructures des casernes, au matériel opérationnel ainsi qu'à l'habillement des soldats du feu.

Assiettes truffées et verres de vin du vigneron à Carpentras

23 octobre 2025 |



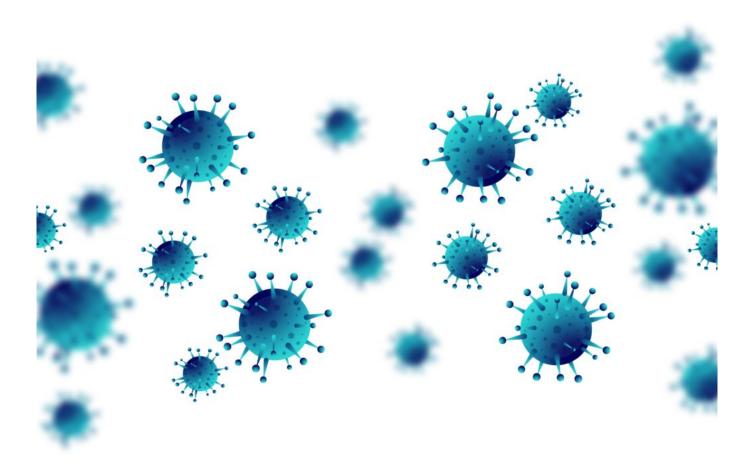
Ecrit par le 23 octobre 2025



Chaque vendredi matin durant l'été, l'espace terroir de l'office de tourisme de Carpentras propose une halte gourmande pour (re)découvrir la truffe d'été et ses saveurs autour d'une assiette de toasts truffés, accompagnée d'un verre de vin de l'AOC Ventoux servi par le vigneron.

Tous les vendredis du 24 juillet au 21 août à 10h30, 11h et 11h30. Office de tourisme - Espace terroir. 374 avenue Jean-Jaurès. Carpentras. Tarif : 6 € par personne sur inscription uniquement (nombre de place limité). Renseignements et inscriptions : espace-terroir@ventouxprovence.fr 04 90 63 00 78

Nouveau cas de Covid-19 dans la région de Carpentras



Le 9 juillet dernier, plusieurs cas positifs au Covid-19 ont été détectés parmi des personnes fréquentant une salle de fitness à Carpentras. Une campagne de dépistage a été réalisée depuis la fin de la semaine dernière par l'ARS (Agence régionale de santé), en lien avec l'exploitant de la salle de sport, les laboratoires privés et avec le soutien du service médical du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

A ce jour, parmi les prélèvements effectués au sein de la population fréquentant la salle de sport, 294 résultats ont été reçus :

• 15 cas positifs ont été identifiés, soit 2 nouveaux cas positifs supplémentaires par rapport au dernier bilan communiqué ;



• 279 cas sont négatifs.

Le contact tracing établi par l'ARS a permis d'identifier d'autres chaînes de contamination en lien avec ce premier foyer dans plusieurs autres structures situées dans le département :

- 3 cas positifs en lien avec ce premier foyer ont été détectés dans une entreprise située à Carpentras ;
- 3 cas positifs ont été identifiés en lien avec ce même foyer dans un EHPAD après le dépistage de 82 personnels et résidents ; un nouveau dépistage à J+7 sera réalisé le 20 juillet ;
- enfin, 8 cas positifs situés dans l'entourage proche et familial des cas positifs liés à l'ensemble de ces structures ont été identifiés.

Covid-19 : tous les résultats sont négatifs au collège Daudet de Carpentras

Suite à la détection d'un cas positif de Covid-19 parmi le personnel enseignant du collège Alphonse-Daudet à Carpentras il y a une dizaine de jours, les élèves et les personnels de l'établissement ayant eu un contact rapproché avec ce cas positif ont été testés. Les résultats des contrôles de cas contact à risque, réalisés à J+7 sont tous revenus négatifs. La mesure de quatorzaine des personnes contacts à risque se poursuit donc de façon allégée, elle pourra être levée complètement au bout de 14 jours, en l'absence d'apparition de symptômes. Rappelons que l'établissement scolaire avait pu rouvrir le 23 juin dernier après une désinfection complète des locaux.

Carpentras: mise en service d'un parking

23 octobre 2025 |



Ecrit par le 23 octobre 2025

dédié au covoiturage



La Ville de Carpentras vient d'inaugurer un nouvel espace de 70 places dédié au covoiturage. Le lieu porte le nom de d'Antoine Diouf, ouvrier agricole, militant communiste et résistant mort torturé à Sarrians le 1er aout 1944 par des membres du groupe collaborationniste du Parti populaire français.

Au-delà de l'hommage rendu à Antoine Diouf, la Ville a souhaité proposer un espace dédié au covoiturage, sécurisé et éclairé, afin de diminuer le nombre de véhicules de 'covoitureurs' dans les parkings de la zone industrielle des croisières et du Pôle santé. Située en contrebas du rond-point de l'Amitié devant l'hôpital, financée par la Ville à hauteur de 90 283 €, cette nouvelle aire de stationnement de 70 places s'accompagne du programme Klaxit 'Tous covoitureurs'. Ce dernier repose sur la sensibilisation des salariés au covoiturage et sur l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre du dispositif. Le programme repose sur 3 axes : l'accompagnement personnalisé pour les entreprises, la mobilisation des salariés grâce à des actions de sensibilisation et la mise en place d'un



dispositif d'incitation par le cofinancement. Sur le territoire de la Cove, la tarification permettra aux passagers de bénéficier d'un trajet gratuit jusqu'à 40 kms (puis 0,10€/km) et aux conducteurs de recevoir toujours 2€ par passager de la part de Klaxit puis 0,10€/km par passager transporté.

Carpentras : le centre ancien se refait une beauté

La <u>Ville de Carpentras</u>, en association avec <u>la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin)</u> s'est lancée dans la lutte contre l'habitat dégradé et la vacance des logements depuis 2011 avec le Programme national des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

La ville, tout un programme

Ce programme, initié par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (Anru) et piloté par la ville de Carpentras, prévoit la création de plus de 100 nouveaux logements -regroupés au sein de 6 îlots de bâtiments- grâce à des opérations de réhabilitation ou de démolition/reconstruction. Le PNRQAD permet également la réalisation d'équipements publics et la réhabilitation de commerces. Concernant le volet de l'habitat privé, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) a été conduite par la Cove de mai 2013 à juillet 2019 dans le cadre du PNRQAD.

Accompagner les propriétaires

Cette opération permet d'accompagner des propriétaires dans leurs travaux de réhabilitation de logements grâce au versement de subventions. Près de 120 dossiers ont été déposés dans le cadre de cette OPAH-RU, soit un peu plus d'1/5° des bâtiments repérés comme étant en mauvais et très mauvais état. Cette réhabilitation a concerné 108 logements de propriétaires bailleurs et 8 logements de propriétaires occupants, accompagnant également, 4 syndicats de copropriétés pour la réhabilitation des parties communes. C'est ainsi que près de 114 logements ont bénéficié de travaux de rénovation énergétique de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

OPAH-RU 2013-2019 : 4M€ de subventions publiques et 8,3M€ pour le secteur du bâtiment

L'ensemble des travaux intervenus a bénéficié d'un très important soutien financier de l'ensemble des partenaires : Anah, Conseil régional, Conseil départemental et Cove. Le budget global des subventions publiques (suivi-animation et travaux) a ainsi presque atteint 4M€. Plus largement, la réhabilitation des logements a engendré plus de 8,3M€ de travaux dédiés aux artisans ainsi qu'aux petites et moyennes



entreprises du secteur du bâtiment, dont plus de 53% sont basées sur le territoire de la Cove (91% des entreprises ayant leur siège social en Vaucluse). Au-delà des résultats positifs, le travail mené à travers cette OPAH-RU et dans le cadre du PNRQAD a permis d'intervenir contre l'habitat indigne.

Soliha Provence

Soliha Provence avait été désigné par la Cove comme animateur du dispositif. Son rôle était d'accompagner gratuitement les propriétaires, de la finalisation de leur projet jusqu'au versement des subventions en passant par le montage des dossiers financiers et les visites de contrôle. Il a veillé au bon fonctionnement de l'opération, a été présent sur le terrain pour des visites des logements et a tenu permanences et rendez-vous téléphoniques.

Comtat : s'informer du passage des bus en temps réel avec Transcove

23 octobre 2025 |



Ecrit par le 23 octobre 2025



Afin de faciliter les trajets des usagers au quotidien, le réseau Trans'Cove de la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin lance un nouveau service d'information en temps réel sur le prochain horaire de passage des bus. Pour cela, il suffit de télécharger sur son téléphone une application gratuite pour scanner le QR code placé sur le poteau d'arrêt du bus afin d'obtenir en temps réel la position du bus et le temps d'attente avant son arrivée.

Renseignements : point info transports - PEM, 270 avenue de la gare à Carpentras. 04 84 99 50 10.

Carpentras: un florin d'or du XIVe rejoint les



collections de l'Inguimbertine

La ville de Carpentras vient de faire l'acquisition, en vente publique, d'un florin d'or frappé à Pont-de-Sorgues ou à Avignon, au XIVe siècle. Cette acquisition, s'inscrit dans le cadre des célébrations des 700 ans de Carpentras, Capitale du Comtat Venaissin, et va permettre de compléter la collection de l'Inquimbertine.

Cette monnaie vient témoigner du rôle prépondérant de Jean XXII* dans l'histoire du Comtat Venaissin et plus particulièrement de Carpentras, devenue, il y a 700 ans, par sa volonté, capitale de cet Etat.

C'est le Pape Jean XXII qui a le premier, en 1322, fait battre une monnaie en or imitant celle frappée à Florence. Par cette production se référant à une monnaie fiable, d'échange et de compte, le Pape contribue alors au renforcement de l'image du pouvoir pontifical dans une période où ce dernier est mis à mal par les souverains européens, qu'il s'agisse du roi de France ou de l'Empereur du Saint-Empire Romain Germanique.

Ce florin pontifical est une petite monnaie de 2 cm de diamètre, pesant 3,5 g. Il figure sur l'avers saint Jean-Baptiste, patron de Florence, représenté debout, nimbé, avec une mitre à sa droite, avec l'inscription 'S.IOHA – NNES.B' (saint Jean-Baptiste). Au revers, une fleur de lis est entourée de l'inscription 'SANT – PETRH' (saint Pierre), inscription qui signe l'autorité commanditaire de cette monnaie. Après Jean XXII, d'autres papes avignonnais feront frapper des florins d'or, mais en remplaçant dans la légende la référence à saint Pierre par celle au Comtat Venaissin : 'COMES VENSI' ou 'VENESIS'.

*Jean XXII a été pape de 1316 à 1334. C'est lui qui fixe le siège papal en Avignon et qui modernise l'administration pontificale. Il fait du Comtat Venaissin, petit Etat dont il est le souverain temporel, un laboratoire de gestion rationnelle. C'est à cet effet qu'il acquiert, en 1320, la seigneurie de Carpentras pour en faire la capitale du Comtat Venaissin, y installant tous les pouvoirs, à commencer par le Recteur, véritable gouverneur, au nom du pape, de ce petit Etat.

Carpentras : réouverture du collège



Alphonse-Daudet après désinfection

Suite à la détection d'un cas positif de Covid-19 parmi le personnel enseignant du collège Alphonse Daudet à Carpentras, les élèves et les personnels de l'établissement ayant eu un contact rapproché avec ce cas positif ont été testés ce week-end et les résultats se sont avérés négatifs. Parmi ces résultats négatifs, deux font l'objet d'un second test de confirmation. Tous les cas contacts à risque du cas positif sont actuellement placés à l'isolement conformément au protocole sanitaire.

La désinfection des locaux a eu lieu et le collège pourra donc rouvrir comme prévu ce mardi 23 juin 2020. L'ARS (Agence régionale de santé) rappelle que seules les personnes qui ont eu un contact direct avec un cas avéré de Covid-19 sont considérées comme des cas contacts.